Image not found or type unknown

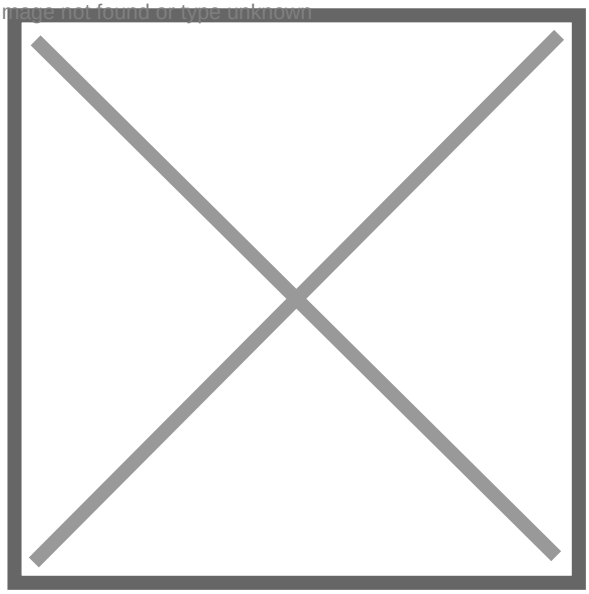

Accident sous emprise alcool et stupéfiant

Par **Alain1234**, le **22/12/2011** à **15:58**

Bonjour,
Il y a peu j'ai causé un accident de la route. Sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants (cannabis) j'ai embouti une voiture en stationnement ainsi que quelques plots mettalliques. J'ai effectué une garde à vue et accepté de faire des constats amiables. Mon véhicule est parti à la casse après avoir été expertisé par un expert à 2 500 euros, somme que je devrais recevoir sous peu. Pas de nouvelles de la ville quant aux plots. J'ai également eu une suspension administrative de mon permis pour 6 mois. J'étais assuré tout risque. Je n'ai pas informé mon assurances des circonstances exactes de l'accident. On m'a dit que je serai obligé de déclarer mon retrait depermis quand j'aurai le jugement définitif du tribunal. Mon assureur va-t-il faire le lien entre ma suspension (peut-êtrel'annulation) de permis et l'accident? La police envoie-t-elle le pv de l'accident aux assurances? En bref, y a t'il une chance pour que je ne rembourse pas le montant des dégats que j'ai occasionné? Merci d'avance.

Par **chaber**, le **23/12/2011** à **12:19**

[citation] J'ai également eu une suspension administrative de mon permis pour 6 mois[/citation] à déclarer à l'assureur (voir conditions générales)[citation] J'étais assuré tout risque. Je n'ai pas informé mon assurances des circonstances exactes de l'accident[/citation] grave "omission"
[citation] Mon assureur va-t-il faire le lien entre ma suspension (peut-êtrel'annulation) de permis et l'accident[/citation]oui
[citation]La police envoie-t-elle le pv de l'accident aux assurances [/citation]oui mais ce n'est pas la police, c'est le Parquet systématiquement

[citation] En bref, y a t'il une chance pour que je ne rembourse pas le montant des dégats que j'ai occasionné?[/citation]
les dommages à autrui doivent être pris en charge

Par **chaber**, le **23/12/2011** à **12:23**

[citation] J'ai également eu une suspension administrative de mon permis pour 6 mois[/citation] à déclarer à l'assureur (voir conditions générales)[citation] J'étais assuré tout risque. Je n'ai pas informé mon assurances des circonstances exactes de l'accident[/citation] grave "omission"
[citation] Mon assureur va-t-il faire le lien entre ma suspension (peut-êtrel'annulation) de permis et l'accident[/citation]oui

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés